

**Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

<b>Nom commercial :</b>	Argon - Méthane P10
<b>Nom Technique :</b>	Mélange Méthane 10% dans l'argon 90%/P10
<b>Formule chimique :</b>	Ar – CH4 : CH4 = 10%, Ar = QS
<b>Synonymes :</b>	
<b>Famille chimique :</b>	Mélange de gaz
<b>Usage du produit :</b>	Utilisation en laboratoire. Faire une analyse des risques avant utilisation. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.
<b>Identification de la société :</b>	LES PROFESSIONNELS DU GAZ - PROGAZ PLUS - SAS DAKAR (SENEGAL), Azur 15, Building 12, Boulevard Djily MBAYE, le Plateau <a href="mailto:info@progazplus.com">info@progazplus.com</a> <a href="http://www.progazplus.com">www.progazplus.com</a>
<b>Numéro d'appel d'urgence :</b>	

**Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**
**Vue d'ensemble des urgences :**

<b>Danger :</b>	<b>GAZ INFLAMMABLE. PEUT PROVOQUER UN INCENDIE INSTANTANÉ. GAZ HAUTE PRESSION. PEUT CAUSER UNE ASPHYXIE RAPIDE. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. LES SECOURISTES PEUVENT ÊTRE TENUS D'UTILISER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.</b>
-----------------	--

**Voies d'exposition :** Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.

**Effets d'une surexposition simple (aigüe) :**

<b>Inhalation :</b>	À très fortes concentrations, peut entraîner un déplacement de l'air normal et provoquer. Une suffocation due au manque d'oxygène.
<b>Contact avec la peau :</b>	Aucun effet.
<b>Peau :</b>	Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
<b>Ingestion :</b>	Ce produit est un gaz à température et pression normales.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

**Effets de la surexposition répétée (chronique) :**

Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

**Mutagénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Organes cibles :** Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le cœur, système nerveux central (SNC).

**Signes/symptômes de surexposition :**

<b>Inhalation :</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion :</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Peau :</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Yeux :</b>	Aucune donnée spécifique.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition :**

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

**Éléments d'étiquetage :**
**Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**
**Pictogrammes de danger :**


**Mention de danger :** H220 - Gaz extrêmement inflammable  
H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Mentions supplémentaires :**
**Conseils de prudence :**

**Prévention :** P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces **chaudes**.

**MELANGE ARGON METHANE P10**

**Intervention :** Ne pas fumer.  
P377 - Fuite de gaz inflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.  
P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

**Stockage :** P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Asphyxiant à forte concentration.

**Autres dangers :**

**Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance :**

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index N° d'enregistrement	Classification (DSD)	Classification (CLP)
Argon	90%	7440-37-1 231-147-0	Non classé (DSD)	Press. Gas Compressed (H280)
Méthane	10%	74-82-8 200-812-7	F+ R12	Flam. Gas 1 (H220)

DSD : « Dangerous Substances Directive » - CLP (en anglais : Classification, Labelling, Packaging)

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Section 4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours :**

**Inhalation :** Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec les yeux :** Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion :** L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**Protection des sauveteurs :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

**Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Inflammabilité du produit :** Contient du gaz sous pression. Gaz inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

**Moyens d'extinction :**

**Agents d'extinction appropriés :**  
Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents d'extinction non appropriés :**  
Aucun connu.

**Dangers spéciaux en cas d'exposition :**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque.  
Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. En cas d'incendie, fermer le courant immédiatement si cela peut se faire sans risque. Si cela est impossible, quitter la zone embrasée et laisser le feu brûler. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie.

**Produit de décomposition thermique dangereux :**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone

**MELANGE ARGON METHANE P10**

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

**Section 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Une libération accidentelle pose un grave danger d'incendie ou d'explosion. Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs.

Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes.

Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Si la fuite provient de l'équipement de l'utilisateur, s'assurer de purger les canalisations avec un gaz inerte avant d'effectuer toute réparation. Ne jamais réparer une fuite lorsque le système est sous pression. Si la fuite provient d'un récipient ou du robinet d'un récipient, prévenir l'établissement de Les Professionnels du Gaz le plus proche.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

- **Petit déversement :** Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.
- **Grand déversement :** Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.  
Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

**Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manutention sans danger :**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repos.

Contient du gaz sous pression.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Le chapeau de la bouteille doit toujours rester en place sauf si la bouteille est solidement fixée et prête à être raccordée au point d'utilisation ou en service. Ne pas traîner, faire glisser, ni rouler horizontalement les bouteilles. Transporter celles-ci au moyen d'un chariot approprié.

Utiliser un régulateur de pression (détendeur) entre les bouteilles et la tuyauterie ou les matériaux de pression nominale inférieure. Ne jamais chauffer une bouteille dans le but d'augmenter le taux de soutirage du produit. Afin d'éviter les risques de retour de gaz dans une bouteille, installer un clapet anti-retour ou une trappe sur la tuyauterie de soutirage. Ne pas manipuler ou altérer le dispositif de sécurité du robinet. Fermer le robinet après chaque utilisation ou lorsque la bouteille est vide.

**Précautions à prendre pour un entreposage sans danger :**

Protéger les bouteilles de tout dommage. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, construit avec des matériaux incombustibles et à bonne distance des zones de grande circulation et des sorties de secours. Ne pas laisser la température dépasser 52°C/125°F dans le local d'entreposage. Retenir fermement les bouteilles à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversées. Séparer les bouteilles vides des pleines. Adopter la méthode d'inventaire premier entré - premier sorti, pour éviter que les bouteilles pleines ne restent stockées trop longtemps. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles. Protéger du rayonnement solaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

**MELANGE ARGON METHANE P10**

**Section 8. MAITRISE DES RISQUES A L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Valeurs limites d'exposition :** Aucune

**Contrôles de l'exposition :**

- **Contrôle de l'exposition professionnelle :**  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Contrôler l'atmosphère de la zone contaminée avant de s'y introduire sans appareil respiratoire autonome.
- **Protection respiratoire :** Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères à risque et non contrôlées.
- **Protection des mains :** Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
- **Protection des yeux/du visage :**  
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
- **Divers :**  
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.
- **Risques thermiques :** Aucune n'est nécessaire.

**Équipements de protection individuelle :**

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées. Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer :  
Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains.  
Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

**Contrôles de l'exposition liée à la protection de l'environnement :**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Section 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

<b>État:</b>	Gaz
<b>Forme:</b>	Gaz comprimé
<b>Couleur:</b>	CH4: Incolore Ar: Incolore
<b>Odeur:</b>	CH4: Inodore Ar: Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de sublimation:</b>	Non applicable.
<b>Température critique (°C):</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Gaz inflammable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas de donnée fiable disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	1,32 (calculé) (15 °C)
<b>Densité relative:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non connu.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non applicable.
<b>Température de décomposition:</b>	Non connu.
<b>Viscosité</b>	
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.

MELANGE ARGON METHANE P10

<b>Propriétés explosives:</b>	Sans objet.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non applicable.
<b>AUTRES INFORMATIONS:</b>	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

**Section 10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Réactivité:</b>	Aucun autre danger de réactivité que les effets décrits dans alinéas ci-dessous
<b>Stabilité chimique :</b>	Le produit est stable dans les contions normales.
<b>Conditions à éviter :</b>	Éviter les hautes températures.
<b>Matières incompatibles :</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Risque de réactions dangereuses :</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse. Peut former potentiellement une atmosphère explosive dans l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants

**Section 11. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

<b>Toxicité :</b>	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
<b>Persistance et dégradabilité :</b>	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
<b>Potentiel de bioaccumulation :</b>	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
<b>Mobilité dans le sol :</b>	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB :</b>	Pas classifié comme PBT ou vPvB.
<b>Autres effets néfastes :</b>	
<b>Effet sur la couche d'ozone :</b>	Aucun(e).
<b>Effet sur le réchauffement global :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.

**Section 12. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë :</b>	Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Cancérogénicité :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Mutagénicité des cellules :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique :</b>	Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le cœur, système nerveux central (SNC).
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée :</b>	Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le cœur, système nerveux central (SNC).
<b>Danger par inhalation :</b>	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

**Section 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets :**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Renvoyer les récipients sous pression vides au fournisseur.

**MELANGE ARGON METHANE P10**

L'emballage des déchets doit être recyclé. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.  
Aucun(e).

**Informations complémentaires :**

**Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Numéro ONU :** UN 1954  
**Étiquetage ADR, IMDG, IATA**



2.1 : Gaz inflammables

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**I.D. n° :** 23  
**Désignation officielle ONU :** GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A.(Méthane, Argon)  
**Classe(s) de danger :** 2.1  
**Code de classification :** 2 F  
**Instruction(s) d'emballage :** P200  
**Tunnel Restriction :** B/D  
**Dangers pour l'environnement :** Aucun(e).

**Transport par mer (IMDG)**

**Désignation officielle ONU :** COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S.(Methane, Argon)  
**Classe :** 2.1  
**Polluant marin :** Non  
**N° d'urgence Incendie :** F-D  
**N° d'urgence Epandage :** S-U

**Transport aérien (OACI / IATA-DGR)**

**Désignation (IATA):** Compressed gas, flammable, n.o.s.(Methane, Argon)  
**Classe :** 2.1  
**Avion Passagers et Cargo :** NE PAS CHARGER DANS LES AVIONS DE PASSAGERS  
**Avion-Cargo seulement :** Autorisé.

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les Mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.
- Se conformer à la réglementation en vigueur.

**Section 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation CE**

**Informations figurant sur l'étiquette :**

**Symboles :** F+ : Extrêmement inflammable.  
**Liste des phrases R :** R12 : Extrêmement inflammable.  
**Liste des phrases S :** S9 : Conserver le récipient dans un endroit ventilé.  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.  
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Législation nationale/Classification ICPE :**

**Dispositions particulières pour la protection de l'homme et de l'environnement :** Aucune.

**Règlementation nationale :** S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**MELANGE ARGON METHANE P10**

**Section 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Conseils relatifs à la formation :** S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'appauvrissement de l'atmosphère en oxygène.

**Autres données :** La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

**Utilisations recommandées & restrictions :**

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

**FIN DU DOCUMENT**